

Dossier d'inscription aux tests de sélection du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Hockey »

Modalités d'inscription :

S'inscrire en ligne sur www.creps-idf.fr, compléter le formulaire d'inscription et déposer les documents demandés (en télé-versement sur votre espace personnel). Tout candidat n'ayant pas déposé les documents **AVANT LE 10 JUIN 2022** verra son dossier rejeté.

Assurez-vous avant de régler les frais d'inscription de bien détenir les pièces listées ci-dessous et d'être disponible le jour des tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

L'inscription du candidat ne sera effective qu'après validation de toutes les pièces demandées et du règlement des frais d'inscription. Pensez à retourner au CREPS IDF les éléments du dossier complémentaire le jour des tests.

Pièces justificatives obligatoires à déposer via la plateforme d'inscription en ligne

- Photocopie recto verso de la **carte nationale d'identité** ou du **passport en cours de validité**
- Photocopie de la **carte de séjour** (ou son récépissé) pour les candidats de nationalité étrangère
- Photocopie du **certificat individuel de participation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)** pour les candidats de 18 à 25 ans
- Certificat médical** de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives concernées par la formation (**utiliser uniquement le modèle joint**)
- Photocopie de l'AFPS ou du diplôme de la Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1). L'attestation d'initiation remise lors de la journée d'appel n'est pas recevable
- Une attestation d'affiliation à la Sécurité sociale valide (la photocopie de la carte Vitale n'est pas recevable)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile vie privée en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule)
- 1 photo (format 4 x 5cm)
- Attestation, délivrée par le directeur technique national du hockey, d'une activité d'encadrement de Hockey durant une saison sportive et d'une durée minimale de cent heures dans les cinq dernières années ou un des justificatifs dispensant des EPEF (voir ci-dessous)

Diplôme justifiant de la dispense des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) :

- Brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « Hockey » ;
- BPJEPS spécialité « activités sports collectifs », mention « Hockey » ;
- Certificat de spécialisation « Hockey » associé au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Physiques pour Tous » ;
- Animateur fédéral délivré par la Fédération française de hockey ;
- Entraîneur fédéral délivré par la Fédération française de hockey ;
- Entraîneur fédéral expert délivré par la Fédération française de hockey ;
- Diplôme fédéral 3 délivré par la Fédération française de hockey ;
- Arrêté de nomination sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en hockey.

Le règlement des frais administratifs votés au conseil d'administration, soit **25 € non remboursables** peut être effectué

- par carte bleue via votre inscription en ligne (site sécurisé)
- Par chèque, libellé à l'ordre de « agent comptable du CREPS IDF », adressé à l'adresse indiquée en en-tête. (Merci d'indiquer la formation concernée au dos et votre nom si le chèque n'est pas émis par vos soins)
- En espèces en vous rendant sur place (prendre RDV au préalable pour vérifier la présence du gestionnaire).

Seuls les candidats dont le règlement aura été enregistré seront convoqués pour les tests de sélection.

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive Île-de-France

1 rue du Docteur Le Savoureux
92291 Châtenay-Malabry Cedex



Gestion administrative : Sylvie ARISTANGÈLE

Tél. : 01 41 87 18 42

Privilégiez le contact par mail : sylvie.aristangele@creps-idf.fr



Dossier complémentaire à l'inscription aux tests de sélection du DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Hockey »

Pièces justificatives à remettre par mail au gestionnaire mentionné ci-dessus en complément du dossier (au plus tard avant le jour des tests de sélection)

- Les documents qui permettent de justifier de votre financement ou de vos démarches en cours :
 - Attestation de prise en charge financière
- La fiche présentant la ou les structures d'alternance potentielles

Information importante sur les conditions d'honorabilité permettant l'exercice professionnel notamment au cours de l'alternance :

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants à titre rémunéré ou bénévole s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits inscrits à l'article L.212-9 du code du sport.

- Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction ou de suspension de participer à la direction et à l'encadrement en centre de vacances, de loisirs ou de groupements de jeunesse.

- Nul ne peut exercer une fonction à quelque titre que ce soit dans les établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le Code de l'action sociale et des familles (ex : accueil collectifs de mineurs) s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour certains délits.

Les candidats dans une de ces situations ne pourront obtenir leur carte professionnelle et continuer leur cursus de formation.



Sport • Formation • Haut-niveau



Certificat médical

daté de moins d'un an à la date de clôture des inscriptions

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Hockey » (DEJEPS Hockey)

Je soussigné(e) _____ Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour, M./Mme/Melle * _____

et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement du Hockey.

* *Rayer les mentions inutiles.*

Fait à _____, le _____

Cachet du Médecin

Signature du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus.

Attestation de prise en charge financière Candidats salariés ou adhérents d'une association sportive

Ce document est à remettre au CREPS IDF avant le démarrage de la formation

Responsable de la structure

Je soussigné(e), (Nom - prénom)

Fonction :

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : Courriel :

Atteste que M., Mme :

candidat(e) aux tests de sélection permettant l'entrée à la formation au DEJEPS spécialité « Perfectionnement Sportif » mention « Hockey », dispensée au CREPS Île-de-France du 12/09/2022 au 30/06/2023

sera pris en charge :

- Intégralement pour une durée de 700 heures en centre (les 500h en structure ne sont pas facturables) hors allègement ou renforcement prescrit à la suite du positionnement.
- Partiellement à hauteur de heures à 12 €* = €
- par
- La structure sur ses fonds propres
- Un OPCO : nom de l'OPCO :
- Via un contrat d'apprentissage : 10 100 €* sur la base d'un contrat de 12 mois
- Via un contrat de professionnalisation : 8 400 €*
- Via une reconversion Pro A ou développement de compétence (ex période de professionnalisation) : 8 400 €*

***tarif voté en conseil d'administration du CREPS IDF susceptible de modification. Tarif modifiable en fonction du volume horaire prescrit et de la durée du contrat d'apprentissage**

Une convention financière sera établie d'après les renseignements fournis et envoyée à la structure pour visa **après le positionnement** du candidat. Cette convention sera nécessaire pour établir le dossier de demande de participation aux frais de formation auprès de l'OPCO dont dépend la structure, un exemplaire sera retourné au CREPS IDF.

Fait pour valoir ce que de droit
Le responsable de la structure

Nom et prénom :

À _____ le ____/____/____

Signature du responsable

Cachet de la structure



Structure d'alternance ou d'apprentissage envisagée

Ce document est à remettre au plus tard le jour des tests de sélection

Renseigner et faire viser par le responsable de la structure ou entreprise d'accueil.
Sous convention de stage, plusieurs structures peuvent être envisagées, compléter
une fiche pour chacune.

Nom et prénom du candidat :

1 – Modalités d'alternance

La structure envisage l'alternance via :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> une convention de stage | <input type="checkbox"/> un contrat de professionnalisation |
| <input type="checkbox"/> un contrat d'apprentissage | <input type="checkbox"/> une reconversion Pro-A* |

* (ex période de professionnalisation)

2 – La structure

Dénomination et statut :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Domaine d'activité principale:

Nom et prénom du responsable de la structure :

Fonction :

Tél. : Courriel :

3 – Le tuteur ou maître d'apprentissage envisagé

Nom et prénom :

Tél. : Courriel :

Diplôme sportif en lien avec le métier (joindre copie) :

Fonction au sein de la structure :

Expérience d'enseignement dans la discipline :

.....

.....

4 – Activité envisagée du stagiaire

Lieu(x) d'intervention :

.....

Intervention pédagogique :

Volume horaire envisagé par semaine :

Type de public envisagé :

Participation au fonctionnement de la structure :

Volume horaire envisagé par semaine :

Projet d'action en responsabilité envisagé :

.....

.....

5 – Présentation du projet d'action (expliquer en quelques lignes la nature de votre projet d'action)

L'année de formation au DEJEPS en alternance vise à mener une expérience de conception, de coordination et de mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en Hockey. Le stagiaire, avec votre soutien doit, après avoir analysé le fonctionnement de sa structure d'accueil, identifier une problématique répondant au besoin de cette dernière. Pour ce faire il tient compte des orientations fédérales, des conditions de certification et des réalités locales. Dans un deuxième temps, il identifie les temps d'actions et mobilise les ressources nécessaires à la réalisation de son projet. Enfin vient le temps de l'action puis de l'évaluation. L'ensemble de ces activités se veut être accompagné par vos dirigeants, vos éducateurs et par vos bénévoles. Cette expérience permettra certainement à votre structure d'envisager à moyen et long terme de nouveaux projets initiés par la formation de ce stagiaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Accord sur le principe de l'accueil envisagé du stagiaire

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Signature du responsable de la structure

Signature du tuteur envisagé

Cachet de la structure

À _____ le ____/____/____